



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-04 ET SES AMENDEMENTS

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement 2023-07 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements, avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Saint-Camille que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 15 mai 2023 le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-04 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements afin de prohiber l'usage spécifique « Résidence de tourisme » dans les zones M1, M2, M3, M4, M7, M9, M10 et prohiber la classe d'usage « Hébergement » dans la zone Rua13.

À cet effet, une assemblée de consultation publique se tiendra au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, le 25 mai 2023, à 19 h.

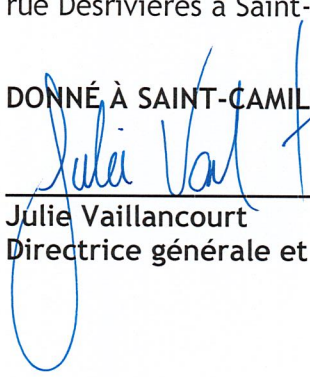
Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, le règlement pourra faire l'objet d'une demande visant à ce que ledit règlement contenant ces dispositions, et adopté par le Conseil, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Les plans montrant la localisation des zones M1, M2, M3, M4, M7, M9, M10 et Rua13 sont annexés au présent avis pour en faire partie intégrante.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal sis au 85, rue Desrivières à Saint-Camille, de même que sur le site web de la municipalité.

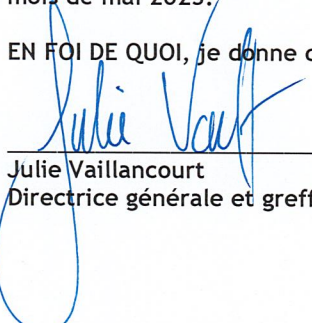
DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 16^E JOUR DU MOIS DE MAI 2023.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 16^e jour du mois de mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mai 2023.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière